

Bardages, terrasses & aménagements extérieurs

Choisir un bois certifié CTB-B+ pour assurer la pérennité de son ouvrage

Par son côté écologique et esthétique, la construction et l'aménagement bois gagnent du terrain en France. Aujourd'hui, plus de 15% des maisons individuelles neuves et près de 20% des agrandissements* font appel à ce matériau. Si le bois offre de multiples possibilités de mise en œuvre aux prescripteurs, il convient, pour garantir la durabilité de l'ouvrage, de respecter quelques étapes pour sélectionner avec soin l'essence de bois et le procédé de traitement qui seront parfaitement adaptés à sa situation d'emploi.

Pour aider les professionnels à faire ces choix, la marque CTB-B+ publie trois premières fiches pratiques dédiées aux bardages, terrasses et aménagements extérieurs.

Des étapes préalables à respecter

Au moment de la conception d'un ouvrage en bois, les prescripteurs doivent se référer aux principes normatifs (en particulier les normes EN 335, EN 351 et le fascicule de documentation FD P 20-651). Le respect de ces normes doit permettre d'assurer la durabilité de l'essence de bois choisie au regard de sa situation d'emploi dans l'ouvrage (appelée classe d'emploi).

Les classes d'emploi définissent la situation dans laquelle vont se trouver les éléments en bois dans l'ouvrage face aux risques d'humidification :

- les classes 1 et 2 sont liées à l'usage du bois en intérieur avec pas ou peu de risque d'humidification

Classes d'emploi	Situation	Risques biologiques
1	Intérieur toujours sec	Insectes
2	Intérieur ou sous abris (risque de condensation)	Insectes + champignons (risque limité)

*source observatoire économique de France Bois Forêt

- les classes 3 et 4 sont liées à l'usage du bois en extérieur avec une humidification plus ou moins prolongée

Classes d'emploi	Situation	Risques biologiques
Bois sans contact avec le sol	3.1 Humidification courte	Insectes + champignons
	3.2 Humidification prolongée	Insectes + champignons
Bois en contact avec le sol	4 Contact eau douce	Insectes + champignons

- la classe 5 est faite pour les emplois du bois en contact avec l'eau de mer.

Au-delà de la classe d'emploi, chaque essence a ses propres caractéristiques de durabilité naturelle (avant traitement) et d'imprégnabilité (capacité à retenir le produit de préservation).

Ainsi, le prescripteur doit tenir compte de l'ensemble de ces facteurs dans le choix de l'essence.

CTB-B+, la garantie d'un bois durable

Normes, classes d'emploi, durabilité, imprégnabilité sont autant de données à connaître et à considérer qui rendent souvent les choix complexes. La certification de produits CTB-B+ permet de répondre à ces exigences sans risque d'erreur.

Gage de la mise en œuvre d'un traitement du bois de qualité et d'un process d'imprégnation validé et suivi par l'Institut Technologique FCBA, CTB-B+ assure en effet la protection du matériau contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites.

L'efficacité du traitement repose sur trois paramètres indissociables qui forment le socle de la certification CTB-B+ :

- le choix de l'essence par rapport à sa durabilité et à son imprégnabilité,
- le choix du produit dont les performances sont attestées à travers la certification CTB-P+ sur la base d'essais normalisés et de critères d'aptitude à l'usage,
- le process de traitement.

La conformité de ces trois paramètres est contrôlée par l'Institut Technologique FCBA lors d'audits sur site. Sont évalués en particulier :

- la qualité de préparation des bois et notamment l'humidité,
- la qualité du traitement (la dilution, la pénétration et la rétention du produit de préservation),
- la qualité du matériel et des cycles d'imprégnation,
- le respect des réglementations concernant les installations.

CTB-B+, ce sont donc 70 professionnels compétents répartis sur le territoire français et européen qui pourront orienter les professionnels dans leurs choix.

Une fiche pratique pour chaque usage : bardages, terrasses, et aménagements extérieurs

Outils d'aide à la décision indispensables pour tous les acteurs de la construction, les fiches pratiques éditées par les titulaires de la Marque CTB-B+ présentent les performances des produits, les règles de pose et les conditions d'entretien des bois traités.



Didactiques, les premières fiches sont consacrées aux :

- bardages : revêtements de construction extérieurs composés de lames de bois posées sur des supports adaptés (tasseaux, liteaux ou ossature),
- terrasses : revêtements de sol utilisés en extérieur et simples à mettre en œuvre composés de lames de bois fixées sur des lambourdes et destinées à des cheminements (accès urbains, abords de piscine...) ou des zones de stationnement (salons extérieurs, aires de vie...),
- aménagements extérieurs, mobiliers, aires de jeux et traverses, pour équiper des lieux, embellir, délimiter ou faciliter l'accès à des espaces publics ou privés.

Disponibles sur demande auprès de teresita.molina@cba.fr,
les fiches pratiques seront également bientôt téléchargeables sur le site
www.ctbbplus.fr



La certification de produits CTB-B+ est délivrée par l'Institut technologique FCBA, l'acteur référent du secteur bois-construction.

FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n° 5-0011, portée disponible sur www.cofrac.fr et liste des titulaires disponible sur www.ctbbplus.fr), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.

Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex - Tél. +33 (0)5 56 43 63 00



andré sudrie
relations presse

63 rue Rambuteau 75004 Paris
Tél : 01 42 78 22 22 • Fax : 01 42 78 57 20
Web : www.andresudrie.com

